



AXE 1

**CONTRIBUER A L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES
AUX MUTATIONS ECONOMIQUES**

DEVELOPPEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Objectifs

Obtenir une qualification reconnue :

- Permettre un recours plus large et plus systématique à la validation des acquis de l'expérience, notamment dans les secteurs et les branches professionnelles dans lesquelles le recours à la VAE est peu utilisé, les TPE et les PME et dans les métiers des services à la personne.
- Toucher plus particulièrement les publics et les profils cibles du FSE : travailleurs de bas niveaux de qualification, salariés des PME, personnes en situation professionnelle précaire.

Types d'actions mis en œuvre

Développement de l'activité de VAE pour un plus grand nombre de bénéficiaires, en communiquant sur la démarche et en professionnalisant les acteurs

Développer l'information, le conseil personnalisé, l'accompagnement et l'appui des candidats

Dépasser l'approche individuelle de la VAE pour l'intégrer dans des démarches collectives de branches ou d'entreprises

Développer une offre de formation complémentaire, nécessaire à l'acquisition d'une certification reconnue (diplômes de l'éducation nationale et titres du Ministère chargé de l'emploi, certificat de qualification d'une branche professionnelle)

Améliorer la coordination globale et l'ingénierie du dispositif, en particulier en vue d'améliorer la lisibilité de la certification et ses liens avec les métiers émergents

Public

Sur les publics cibles, publics dont les qualifications risquent de devenir obsolètes, salariés en deuxième partie de carrière, salariés en situation d'illettrisme, salariés des PME et TPE, du secteur des services à la personne et les secteurs et branches engagés dans une logique de contrat d'objectif